



C. 132











2700  
/ ff  
Sabin 39603 - E.O.

3000 F. 110

DESCRIPTION ABRÉGÉE  
DE LA  
GUYANE FRANÇAISE.



DESCRIPTION ABRÉGÉE  
DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. IMBERT,  
DE LA

GUYANE FRANÇAISE.



Nota.  
Le départ prochain de l'expédition pour Cayenne n'a pas permis de graver les Montagnes.



# CARTE GÉOGRAPHIQUE - GÉOLOGIQUE DE LA GUYANE FRANÇAISE,

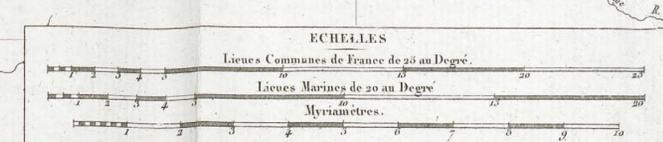
Dressée sur les relevés DE M<sup>rs</sup> LEBLOND, Médecin Naturaliste, Pensionnaire de S.M. LOUIS XVI.

Correspondant de l'Académie et de l'Institut &c.

Par POIRSON, Ingénieur Géographe (1814)

- † Missions.
- Villages Indiens.
- + Bourgeois.
- + Rochers.

À partir du Village Marimarchon les distances, l'étendue et le nom des Villages Indiens, les noms des Bourgeois et des Rochers ont été donnés par les Officiers de ces Villages.





972.9-4  
LEB

DESCRIPTION ABRÉGÉE  
DE LA  
GUYANE FRANÇAISE,  
ou  
TABLEAU

Des Productions naturelles et commerciales de cette  
colonie, expliqué au moyen d'une carte géologico-  
topographique dressée par M. POIRSON, ingénieur-  
géographe ;

PAR M. LEBLOND,

Médecin-naturaliste, pensionnaire-commissionné de Sa Majesté  
Louis XVI, pour la recherche du quinquina dans la Guyane,  
correspondant de l'ancienne Académie des Sciences et de  
l'Institut, etc.

Prix : 3 francs.



PARIS,

ALEXIS EYMERY, Libraire, rue Mazarine, n°. 30.  
Et LE NORMANT, Libraire, rue de Seine, n° 8.  
1814.

154692 R

DESCRIPTION ABREGÉE

DE LA

GUYANE FRANÇAISE.

67

TABLERG

Des Productions naturelles et commerciales de cette  
colonie, expliqués au moyen d'une carte géologique-  
topographique dressée par M. Poisson, ingénieur-  
géographe;

PAR M. LEBLOND,

Médecin-naturaliste, pensionnaire-commissaire de S. M. le  
Roi, pour la recherche de produits dans la Guyane,  
représentant de l'Académie Française des Sciences et de  
l'Institut.

Prix : 2 francs.

PARIS,

Alexis HUBERT, Libraire, rue Mazarine, n. 30.

E. LE NORMANT, Libraire, rue de Seine, n. 2.

1814.

124882

( 8 )  
DESCRIPTION ABRÉGÉE

DE LA

GUYANE FRANÇAISE.

---

AU moment où un Gouvernement réparateur et paternel s'occupe des moyens de rouvrir toutes les sources de la prospérité publique et particulière, je crois entrer dans ses vues bienfaisantes en appelant son attention, ainsi que les spéculations du commerce, vers l'exploitation des richesses que renferme dans son sein l'intéressante colonie de la Guyane française. La connaissance des ressources que cette colonie offre à l'activité commerciale est d'autant plus importante aujourd'hui, que, malgré tous les avantages de la paix, nous ne pouvons pas nous dissimuler que la France ne retrouve ses colonies de l'ouest dans un état d'épuisement absolu.

L'île de Saint-Domingue, qui seule autrefois suffisait aux consommations de la métropole, et alimentait en grande partie

le mouvement de son commerce d'exportation, présente plutôt une conquête à faire qu'une colonie à exploiter. Il est impossible de dire combien le rétablissement de l'ordre y coûtera de temps et d'efforts. Même en supposant à cet égard une restauration plus prompte qu'il n'est permis de l'espérer, il ne faudrait pas moins y renouveler en partie la population noire pour y remettre les cultures en activité. On peut évaluer à 500,000 le nombre de nègres dont cette île aurait besoin : d'après toutes ces considérations il est permis de croire qu'elle ne sera de long-temps rendue à son ancien état d'opulence.

Quant à la Martinique et à la Guadeloupe, il est reconnu que leurs terrains, en partie épuisés, ne fournissent plus d'aussi abondantes récoltes qu'autrefois.

Dans cet état de choses la force des circonstances, tant locales qu'extérieures, doit tourner nos regards vers la Guyane, où une terre vierge appelle l'industrie du colon par l'appât des plus solides récompenses.

Je me suis proposé d'en rendre les avan-

tages sensibles par les détails de la carte topographico-géologique jointe au présent Mémoire , qui n'en est que l'explication : en suivant les numéros et signes qui y sont marqués on pourra prendre connaissance de tout ce que cette colonie renferme d'important sous les rapports géologiques , topographiques , agricoles et commerciaux.

Pour atteindre ce but je vais parcourir succinctement la topographie, les productions, les cultures et la géologie de la Guyane ; j'y joindrai un examen de la condition des cultivateurs noirs et de l'opinion de ceux qui pensent pouvoir les remplacer par des blancs, et je proposerai quelques vues nouvelles à cet égard.

Je commence par donner un aperçu rapide des principales circonstances qui accompagnent la navigation d'Europe à cette colonie, et qui intéressent également le marin et le commerçant.

*Navigation d'Europe à Cayenne.*

CETTE navigation a l'avantage d'être ordinairement facile et prompte ; et , selon l'expression des marins , *le navire arrive presque toujours à terre avant le pilote.* Cette erreur dans l'estime du chemin est quelquefois considérable ; elle est d'autant plus grande que les calmes ont été plus fréquens et la traversée plus longue , et elle expose un bâtiment à s'échouer à toutes voiles pendant la nuit sur les côtes vaseuses de la Guyane. Elle provient de ce qu'on ne tient pas compte du mouvement de l'E. à l'O. des eaux de l'Océan, qui donne une vitesse de deux lieues environ en 24 heures : ce qui fait 50 lieues pour une traversée de 25 jours, à partir de la lat. des Canaries.

Pour arriver sûrement sur les côtes de la Guyane il faut se tenir par trois degrés environ de latitude Nord. La couleur trouble et roussâtre de la mer, due aux eaux limoneuses de l'Amazone, indique qu'on

approche des côtes. On jette la sonde : si elle donne 20 brasses de profondeur sur un fond de vase et de sable, on estime qu'on est à 20 lieues de terre. En général il y a un rapport assez constant entre le nombre de lieues dont un navire est distant de la côte et celui des brasses du sondage.

Lorsque l'on est surpris par le calme, il faut mouiller pour ne pas être entraîné dans le Nord et s'exposer ou à faire côte ou à dépasser le port de Cayenne. En effet les marées et le courant général de l'Océan, en opposition avec celui que produisent l'Amazone et toutes les rivières de la Guyane, établissent par leur lutte, le long des côtes, un nouveau courant dont la direction mitoyenne porte vers le Nord avec une vitesse de deux à trois lieues par heure, et qui est insensible lorsqu'on n'est pas à la vue de terre.

Dans l'incertitude du point où l'on se trouve, le parti le plus sage est d'attendre que l'on ait pu prendre hauteur. Avec une bonne latitude on peut hardiment s'avancer dans l'Ouest jusqu'à 10 ou 12 brasses de



profondeur. L'on est alors à la vue de terre lorsque le temps n'est pas brumeux; et l'on rallie la côte par 6 ou 7 brasses et même 4 ou 5, à la distance d'une lieue.

La première reconnaissance que l'on fait de la terre, par les 3<sup>o</sup>. 15<sup>m</sup>. de lat. Nord, est celle du Mont-Maillet : ce n'est qu'un plateau couvert de grands arbres qui s'élèvent beaucoup au-dessus de la côte, tellement basse et plate qu'on ne l'aperçoit point lorsque le temps est *gras*.

Par le 4<sup>me</sup>. degré, l'on découvre le cap Cassipour, dont la pointe très-prolongée forme un golphe assez large où se rendent plusieurs rivières. Sur l'autre côté de ce golphe s'élève le cap d'Orange, qui annonce la rive de l'Oyapoc.

Le cap d'Orange est doublé lorsque de 4, 5, 6 ou 7 brasses où l'on navigue, l'on tombe tout à coup par 8, 9, 10 et 12 brasses de profondeur. Alors on rallie la terre pour prendre connaissance de la grande baie d'Oyapoc, où commencent les premiers établissemens français. Au fond de cette baie, sur la gauche de la rivière, est

située la montagne Lucas, grand rocher coupé à pic du côté de la mer. La rivière Ouanari coule au bas; les plus fortes chaloupes peuvent y entrer pendant le flot, et arriver à une belle plantation située à la pointe de la montagne, où l'on peut réclamer des secours. En avant de ce même rocher s'étend un grand banc de sable où les plus petits bâtimens resteraient échoués à la basse mer. Au besoin ils peuvent mouiller sans risque au sud de ce banc que la sonde indique. Non loin de ce point, dans le N. O., s'élève la montagne d'Argent, qui domine absolument toutes les plaines de l'Ouest où coule l'Approuague. On découvre ensuite, lorsque le temps est clair, dans le haut de cette rivière les *deux Hermites*, qui sont deux pitons remarquables par leur hauteur, et gissant Nord et Sud avec son embouchure. Les riches montagnes de Caux paraissent alors dans l'O.; ces reconnaissances faites on s'entretient à la vue de terre par 8 ou 9 brasses d'eau, et l'on gouverne N. O. pour aller chercher le *grand Connétable*, que l'on découvre de 8 à 10

lieues, par un beau temps. Cet écueil redoutable se présente de loin sous la forme d'une pyramide arrondie. Une multitude d'oiseaux marins en ont fait leur repaire; et c'est de leur fiente qu'il tient sa couleur blanche, qui le rend extrêmement remarquable. Tout près de ce rocher, dans l'O., se trouve un second écueil à fleur d'eau, nommé le *petit Connétable*, et au N. O. une *batture* de roches sous l'eau, qui s'étend à une lieue dans la même direction. L'on évite ces écueils dangereux en passant dans l'Est du *grand Connétable* et de la batture, et l'on ne tarde pas à découvrir quatre îlots appelés *le Père*, *la Mère* et *les deux Filles*, et la côte élevée de Rémire, située dans l'île de Cayenne. On fait alors le N. O. en laissant ces îlots à gauche, ainsi que celui du *Malingre*, et l'on va mouiller par 3, 4 ou 5 brasses entre un autre îlot appelé *l'Enfant perdu*, et la ville de Cayenne, d'où un pilote se rend au bâtiment pour le faire entrer dans la rade.

Si, par quelque cause que ce soit, le navire a dépassé Cayenne, et se trouve à quel-

ques lieues dans le Nord de l'*Enfant perdu*, à moins qu'il ne soit excellent voilier et favorisé par le vent de N. E., il ne peut plus revenir au port d'où l'écartent les courans et les vents contraires. Dans ce cas les bâtimens du commerce prennent la bordée du large pendant plusieurs jours, pour regagner la latitude de trois degrés Nord, ou font voile aux Antilles, où ils arrivent en cinq ou six jours, poussés par le vent d'Est et le courant.

Par ce qui vient d'être dit on conçoit que dans la navigation des Antilles à la Guyane, on est exposé à éprouver de longues traversées, à moins d'être favorisé des vents du Nord et du Nord-Est, qui règnent d'ordinaire de janvier en avril. Par les mêmes raisons les navires partant des Etats-Unis sont encore plus contrariés dans leur course, et cette traversée est souvent aussi longue que celle de France à Cayenne.

La ville de Cayenne est environnée de remparts et d'un fossé. Elle est commandée par un fort qui protège la rade, dont des batteries de gros calibre défendent l'entrée.

Les rochers à pic qui l'entourent du côté de la mer, la mettent à l'abri d'un débarquement de l'ennemi. Le peu de profondeur de la rade, qui ne reçoit plus que des navires tirant au plus 13 pieds d'eau, ce qui n'arrive que pendant les grandes marées des nouvelles et pleines lunes, en écarte les bâtimens de guerre d'une certaine grandeur. Toutes les côtes du Sud, depuis la ville jusqu'à la rivière de Mahuri, dont l'entrée est défendue par une barre de sable et par une batterie de deux canons de trente-six, sont inabordables à cause des vases qui s'étendent en mer et restent à découvert pendant la marée basse.

La population de Cayenne et de la nouvelle ville est de deux à trois mille âmes, dont un tiers de blanc et le reste de gens de couleur et nègres libres ou esclaves : on ne fait point entrer la garnison dans ce compte.

La ville de Cayenne est le siège du gouvernement, composé du gouverneur et de l'intendant. Il y a une juridiction en première instance, une justice de paix, un

conseil supérieur qui juge en dernier ressort , deux paroisses et un collège de missionnaires dirigé par un préfet apostolique, fournissant des curés à la mission indienne de Saint-Paul, au poste d'Oyapoc, à Approuague, à Roura, Rémire, Courou et Sinnamari. Telle était l'organisation de la colonie en 1790.

Sa population totale est d'environ 15,000 noirs et gens de couleur, et 2000 blancs répandus sur diverses plantations disséminées en général sur les bords des rivières et les côtes de la mer.

## §. II.

### *Topographie.*

L'IMMENSE division territoriale que forment et limitent dans l'Amérique méridionale, à l'Est les rivages de l'Océan Atlantique, au Nord et au Sud les deux grands fleuves de l'Orénoque et des Amazones, et à l'Ouest les divers embranchemens de ces deux fleuves, dont le principal est le Rio-Negro, est désignée par les géographes sous le nom général de *Guyane*. On peut voir ces

limites, surtout du côté de l'Ouest, déterminées avec précision dans le *papillon* joint à la carte, ainsi que toute la partie au Sud de l'Oyapoc, dépendante de la Guyane française; partie que je n'ai point fréquentée, et sur laquelle je n'ai pu m'étendre en détail.

Les Portugais, les Espagnols, les Français, les Hollandais, se sont partagé la possession de ce vaste territoire; et chacune de ces portions en retenant le nom commun de *Guyane* y réunit l'épithète distinctive du nom de chaque nation. La partie maritime et orientale, depuis la rivière Esséquébé jusqu'aux bouches de l'Amazone, est séparée en deux sous-divisions à peu près égales par la grande rivière Maroni, qui sert de démarcation aux deux Guyanes française et hollandaise. Ces deux colonies présentent partout le même sol et la même organisation géologique : ainsi ce que je dirai de l'une pourra s'entendre également de l'autre.

La ligne tracée sur la carte, distingue la partie de l'Est, habitée par les colons, de

celle de l'Ouest qui ne l'est pas ; cette ligne traverse les sauts ou cataractes que forment les rivières , et au-delà desquels les marées ne peuvent s'élever. De cette ligne à la mer s'étendent les alluvions , qui sont le produit des vases que les torrens , les rivières et leurs inondations entraînent dans l'Océan , et que le courant général , les marées et les vents d'Est refoulent sur ses côtes.

- Ces vases sont un composé de sables provenant des débris de roches , de limon , de matières végétales , enfin de *détritus* de toute espèce , dépouilles des montagnes et des plaines entraînées par les pluies et les torrens , et charriées sans cesse par les rivières qui , surtout celle des Amazones , en transportent une quantité vraiment prodigieuse. Quelquefois ces matières se forment en bancs de vase que les courans promènent le long des côtes jusqu'à ce que quelque circonstance leur permette de s'y fixer ; comme , par exemple , lorsqu'un banc de sable également rejeté par les flots , leur sert tout à coup de barrière et de point d'appui , ou encore lorsque les palétuviers ou man-

gliers ont le temps d'y croître, et que l'entrelacement de leurs racines consolide le nouveau sol et l'attache avec l'ancien.

Ces mangliers, dont on compte trois genres, qui sont l'*avicennia*, le *rizophora* et le *conocarpus racemosa*, couvrent toutes les plaines vaseuses où la mer monte pendant le flot, ainsi que les bords limoneux des rivières où entre la marée. Ils y forment de grandes forêts; mais dès que les alluvions successives ont porté leurs conquêtes assez loin pour écarter l'eau salée du pied de ces végétaux, ils cessent de croître, périssent en peu de temps, et sont remplacés par des prairies naturelles ou des forêts d'autres arbres propres à ce nouveau sol.

L'empiétement tout récent des terrains alluvionnaires sur la mer est prodigieux en quelques endroits. La rade de Cayenne, où mouilla l'escadre de M. d'Estrées lorsqu'il s'empara de la colonie sur les Hollandais, avait sept brasses de profondeur; mais depuis plus de cinquante ans elle est entièrement comblée par les vases sur lesquelles ont été formées trois grandes et belles plantations de cotonniers.

Le chemin qui, de l'autre côté de la rivière de Cayenne, en face et au Nord du fort, conduit au quartier de Courou par celui de Macouria, côtoyait, il y a quarante ans, le rivage de la mer : il en est à présent à une distance qui en quelques endroits passe deux lieues. Sur toute sa longueur, qui est de dix lieues, il s'est formé du côté de la mer une vaste plaine alluvionnaire qui a au moins vingt-quatre lieues de surface, et que couvrent aujourd'hui de riches cotonneries.

Dans l'Est de l'embouchure du Courou, et à deux lieues de distance de la côte, sont les trois îlots *du Diable*, qui se présentent comme des écueils. C'est sur ces îlots que se réfugièrent et se rétablirent les restes de la malheureuse expédition de Courou, entreprise en 64, par M. de Choiseul, dans le but de réparer la perte du Canada, mais qui, aussi mal conçue que mal exécutée, au lieu d'augmenter la population et les produits de la colonie, coûta à la France six mille sujets et trente millions. Ces trois îlots forment un port à l'abri de tous vents, et qui pourrait être aisément fortifié.

Depuis le poste à gauche de la rivière de Courou jusqu'à celui de Sinnamari, situé à la droite de la rivière de ce nom, on compte douze lieues de plaines qui ne sont que des savanes ou prairies naturelles où l'on trouve clair-semées quelques cotonneries et quelques ménageries de bétail. Les forêts de mangliers ont disparu de ces plaines, parce que les brisans, en accumulant les sables sur les côtes, ont intercepté le passage de l'eau salée nécessaire à leur végétation.

On voit sur cette côte l'île Verte et quelques autres rochers battus par les flots. L'embouchure du Sinnamari est fermée par une barre de sable, qui n'en permet l'entrée qu'aux petites embarcations. On ramasse sur ces côtes sablonneuses les petits cailloux roulés, dits *de Sinnamari*, qui, lorsqu'ils sont taillés, offrent l'éclat de la topaze. C'est sur ces mêmes rivages qu'en février et mars on vient prendre la tortue lorsqu'elle dépose ses œufs dans le sable. Une partie de cette pêche est portée aux Antilles, et le reste à Cayenne.

Du poste de Sinnamari à celui d'Iracoubo,

on compte sept lieues à travers des prairies naturelles. Des rochers et quelques îlots, qui bordaient jadis la côte, ont été réunis à la terre ferme par l'extension des vases. Il n'y a aujourd'hui de mangliers qu'au bord des criques ou rivières où remonte l'eau de la mer.

C'est près de la rivière de Sinnamari, sur un terrain récemment défriché, que l'on cantonna dans quelques cabanes les célèbres proscrits de la journée du 18 fructidor, dont plus de la moitié périt victime de la fièvre jaune, causée par les exhalaisons meurtrières que le soleil élève des végétaux en fermentation.

Au canton d'Iracoubo, sur les bords de la petite rivière de ce nom, quelques colons s'occupent de la culture du coton et de la pêche de la tortue. Il y a aussi un village d'Indiens Galibis. Au Nord de ce canton, s'avance dans l'Est une pointe de rochers; de cette pointe jusqu'à la rivière d'Organabo, le sable amoncelé sur la côte, où la mer brise avec impétuosité, forme une digue puissante et inabordable derrière laquelle se trouvent des marais d'eau sau-

mâtre, couverts de mangliers, et terminés par des prairies naturelles d'une grande étendue, qui se prolongent jusqu'au premier village indien du Mana.

A deux lieues de l'embouchure de l'Organabo est un autre village de Galibis. Au Nord de cette petite rivière, sur sa rive gauche, se retrouvent des plaines vaseuses couvertes de mangliers, qui s'étendent jusqu'au Mana.

Les flots de la mer brisent avec furie sur toute cette côte, appelée par cette raison *Irucanpati*, du nom du diable.

Ces brisans sont l'effet de bancs de vase durcie, qui se trouvent à une brasse environ de profondeur. Au moment où une chaloupe ou une pirogue semble engloutie sous les lames, elle franchit le banc et tombe sur une vase molle, où elle reste tranquille comme dans un bassin. C'est là qu'expire toute l'impétuosité de la mer, qui ne peut pas plus soulever et agiter cette vase liquide que de l'huile, et l'on en est quitte en épuisant l'eau dont la pirogue est inondée.

Ces fonds vaseux qui ont plusieurs lieues d'étendue, sont fréquentés, tant que le manglier n'y peut pas prendre racine, par le *mulet*, espèce de poisson qu'on compare à la morue en grandeur et en bonté. Il s'en rassemble de si nombreuses troupes à l'entrée du Mana, que pendant le flot ils empêchent presque une embarcation de naviguer. On les tue à coups de bâton ou de pagayes, sans aucune peine et sans sortir du canot. On pourrait en faire d'utiles salaisons.

Il n'y a que deux ou trois lieues du Mana au Maroni, qui sépare, comme on l'a dit ci-dessus, les possessions françaises de celles des Hollandais. Cette grande rivière est obstruée à son embouchure de bancs de sables qui continuent à s'étendre en mer. Les navires [qui vont à Surinam] sont obligés, pour les éviter, de prendre le large à trois ou quatre lieues dans l'Est.

De toutes les rivières de la Guyane française le Maroni est celle dont la source est la plus reculée dans le continent.

Il est aisé de voir que l'île de Cayenne n'était autrefois qu'un groupe d'ilots

pareils à ceux qui s'élèvent sur la côte de Rémire, et que les vases finiront par y réunir. Ces îlots sont autant de montagnes, à travers lesquelles la mer circule encore ; témoin la crique fouillée, où l'on a creusé un canal jusqu'à la rivière Cabasou, par où les embarcations passent et traversent l'île pour se rendre à la rivière de Mahuri, et de là au canal de Caux.

Le projet du gouvernement était d'étendre cet ouvrage jusqu'au chef-lieu d'Approuague. Ce canal avait déjà favorisé l'établissement de plusieurs plantations ; mais elles furent abandonnées faute de bras. La compagnie du Sénégal, qui devait fournir les noirs nécessaires à cette exploitation, ne trouvant point dans l'état du commerce de la Guyane une garantie suffisante de ses avances, portait ses nègres aux Antilles, où elle les vendait plus avantageusement.

Ce même projet avait été repris depuis quelques années avec un heureux succès. Déjà de charmantes plantations où la canne à sucre réussissait à merveille, offraient les prémices d'une culture qui rappelait l'opulente Surinam, lorsque la colonie fut en-

vahie par les forces combinées des Anglais et des Portugais. Elle est restée jusqu'ici au pouvoir de ces derniers, qui ont exploité pour leur compte les plantations et les autres propriétés des absens, contre la teneur expresse du traité consenti par les commandans des troupes de ces deux puissances et le gouverneur de la colonie.

Il est permis de croire que ces propriétés ne seront point rendues dans l'état de prospérité où elles étaient; mais il n'en reste pas moins vrai que ce canton de Caux est celui où la culture des denrées coloniales peut s'établir avec le plus d'avantages.

Cette plaine, formée par des dépôts de vases rejetées par la mer, n'en est séparée que par une forêt de mangliers qui bordent les côtes partout où parviennent les marées, et où les plantations de cotonniers réussissent admirablement. Elle n'offre dans toute son étendue que des prairies naturelles, baignées par les eaux pluviales et par les torrens des montagnes voisines. L'uniformité de ces prairies verdoyantes n'est interrompue que par quelques tertres élevés et couverts de forêts, ou par quelques courans

d'eau où croissent les deux espèces de palmiers, *pinots* et à *éventail*. Ces monticules isolées vues de loin, ressemblent à des îlots au milieu de la mer ; et par leur aspect varié, jettent un charme inattendu sur la solitude monotone de ces prairies.

Outre le canal principal qui devra traverser toutes les plaines de Caux, d'autres canaux, creusés sur des points convenables, permettraient d'établir la culture des denrées coloniales sur cette immense surface. Ainsi toute la chaîne des montagnes qui de la Gabrielle s'étendent jusqu'à Approuague, et dont le sol est excellent, mais qui est resté sans culture, à cause de l'éloignement des rivières navigables, serait défrichée avec le temps et couverte des épiceries de l'Inde, qui y réussissent parfaitement.

Ces plaines de Caux, vues du haut des montagnes de la Gabrielle, où est le premier établissement de culture des épiceries, sont certainement magnifiques : que serait-ce si elles étaient cultivées à la manière des Hollandais ! quel effet charmant produirait la vue de chaque plantation, dont

les bâtimens, les manufactures et les logemens des noirs ressemblent à autant de villages ! Mais pour opérer cette heureuse métamorphose, il faudrait occuper cent mille bras à dessécher et fertiliser ce sol d'une richesse admirable.

Les bords de l'Approuague et des rivières qui s'y rendent jusques à l'Oyapoc, offrent des plaines égales en fertilité à celles de Caux : mais les bras y manquent aussi pour les mettre en culture ; et quelques établissemens qui, formés sur la rive gauche, s'étendaient de l'habitation du Roi jusqu'à la mer, languissent faute d'ouvriers, dans un état précaire.

L'habitation du Roi, située immédiatement derrière le poste d'Approuague, est une sucrerie qui fut établie, à la manière des Hollandais de Surinam, pour servir de modèle à celles que l'on voudrait former dans les *terres basses*. Cette entreprise fut commencée par les soins de son excellence monseigneur le ministre et secrétaire d'État de la marine et des colonies, M. le Baron Malouet, autrefois intendant de la

Guyane française, qui, voyant la pauvreté de cette colonie et la richesse des possessions hollandaises qui l'avoisinent, fit un voyage exprès à Surinam, d'où il rapporta la bonne méthode de mettre les *terres basses* en valeur. L'on ne craint pas de dire que cette méthode, suivie depuis, a tiré la Guyane française de l'état d'inertie et d'abattement où elle était auparavant. Cette sucrerie d'Approuague, pourvue d'un moulin à eau tournant par le moyen des marées, prospéra quelque temps; mais l'œil du fondateur n'était plus là. Ses successeurs eurent d'autres vues; et ce bel établissement fut négligé.

Le café était cultivé avec succès sur les rives de l'Oyapoc, et même il était placé par le commerce au-dessus de celui des Antilles; mais cette culture est tombée faute de cultivateurs. Le poste d'Ouanari, sur la droite de la rivière de ce nom, dans le Nord de la montagne Lucas, avait aussi une très-belle plantation de café dans les *terres basses* desséchées. La compagnie du Sénégal, à laquelle elle appartenait, l'avait

suffisamment pourvue de noirs ; mais sa mauvaise administration d'une part, et la révolution de l'autre, l'avaient réduite à peu de chose : l'on ignore si sous la domination portugaise elle a reçu quelque amélioration.

De l'Oyapoc jusqu'au cap Nord, ancienne limite méridionale de la Guyane française du côté des Portugais, il n'existe plus de poste français ni de mission. Les Portugais ont tout détruit pendant la révolution, sous prétexte de nous éloigner de leurs possessions ; et prenant l'Oyapoc pour limites, ils ont brûlé les villages, et en ont emmené les Indiens chez eux.

Ainsi, à présent, cet espace aussi étendu qu'une grande province, n'est plus qu'une vaste solitude, où nul être humain ne respire.

Voici l'idée topographique qu'on peut s'en faire.

Depuis la rive droite de la baie d'Oyapoc jusqu'à l'Arouari, on peut aller en canots ou même en pirogues d'une rivière à l'autre, à travers de grands lacs dont

cette vaste contrée est remplie, sans avoir aucune connaissance de la mer, dont les bords sont couverts de forêts de mangliers, partout où parviennent les marées, qui sont très-fortes sur ces côtes. Elles s'élèvent jusqu'à 40 pieds de hauteur perpendiculaire dans la baie de Vincent Pinçon, où elles arrivent à la fois par le Nord et par le Sud de l'îlot de vase qui est en face, et produisent ce gonflement extraordinaire des eaux; phénomène qui a également lieu, par la même cause, dans quelques ports de la Manche. Cette vaste contrée ressemble assez à la province de Guayaquil, dont elle partagerait la fertilité si elle était cultivée.

Comme à Guayaquil et au Macapa sur l'Amazone, il y a des forêts de cacao sauvage, qui ne diffère du cacao cultivé que parce qu'il est plus amer; on y trouverait aussi toutes sortes de bois de marqueterie et de construction pour la marine. Ses lacs sont peuplés de lamantins et de poissons à limon ou sans écailles de toutes espèces, dont on pourrait faire d'excellentes

et abondantes salaisons. Comme à Guayaquil, la multiplication des poissons a amené celle des crocodiles ou caymans qui s'en nourrissent. De vastes prairies naturelles entourent ces lacs; le bétail prospérerait à souhait dans ces gras paturages où l'herbe d'Écosse abonde.

Entre la mer et la ligne colorée qui désigne sur la carte la naissance des alluvions, on peut remarquer au milieu de ces terres de nouvelle formation quelques montagnes isolées; mais comme elles rentrent dans l'hypothèse de l'île de Cayenne, formée de la réunion de plusieurs îlots, dont les intervalles ont été comblés par les vases, on n'a pas cru devoir les désigner strictement, vu leur peu d'importance. On se bornera donc à considérer dans leur aspect général les deux grandes divisions formées de part et d'autre par la démarcation de la ligne colorée.

En conséquence de cette division, toutes les terres alluvionnaires où parviennent les marées, et où l'eau saumâtre donne naissance aux forêts de mangliers qui les

couvrent; toutes celles que les marées ont cessé de fréquenter, et qui, s'étant transformées en savannes ou prairies naturelles, restent inondées durant la saison des pluies, en avril, mai et juin, seront comprises sous la dénomination générale de *terres basses*, telles qu'elles sont connues dans la Guyane, ainsi que les terres marécageuses où naît le pinot, et auxquelles on a donné le nom de *pinotières*.

Remarquons cependant que ces pinotières, qui sont *les terres basses* par excellence, parce que ce n'est plus qu'un terrain d'une grande profondeur, lorsqu'elles sont convenablement desséchées, se trouvent non seulement dans l'Est, ou en-deçà de la ligne colorée, mais au-delà et par toute la Guyane française, comme il sera dit tout à l'heure.

On appelle généralement *terres hautes* toutes les terres des montagnes et des plaines où l'eau douce ni l'eau salée ne séjournent pas; elles sont toutes couvertes de forêts plus ou moins épaisses, suivant la nature du sol. La partie à l'Ouest de la

ligne colorée n'offre partout que cette nature de terres, et jamais de prairies naturelles ni de mangliers.

D'après les idées que cette distinction de *terres basses* et de *terres hautes* doit laisser dans l'esprit, touchant leur nature et leurs qualités, il est aisé de comprendre qu'il n'y a que les premières qui puissent être cultivées avec avantage. L'expérience a appris que le meilleur sol des dernières ne se soutient bien que pendant quelques années, et devient stérile lorsqu'il est délavé par les pluies, et n'est point amélioré par les engrais, dont on ne connaît pas l'usage. Cela posé, passons à l'examen des produits dont les unes et les autres sont susceptibles, et des cultures qu'elles appellent |

### §. III.

#### *Productions et cultures de la Guyane.*

LES *terres basses* de la Guyane sont, ainsi qu'il vient d'être dit, les seules dont la fertilité durable ne trompe jamais l'espérance du cultivateur. Celles où croissent les forêts de mangliers doivent obtenir la

préférence pour la culture du cotonnier. La salure de ces terres, bien loin d'en diminuer la fertilité, leur donne au contraire un nouveau degré d'énergie, et le coton qu'elles produisent en abondance est, comme on sait, de la première qualité, après le fernambouc. Pour peu que le terrain soit desséché, on en obtient, au bout de huit à neuf mois la première récolte : c'est la culture la plus avantageuse aux colons peu fortunés, en ce qu'elle les récompense de leurs travaux dès la première année.

Il n'en est pas de même des autres cultures de denrées coloniales. Le café n'y prospère que lorsque la terre est parfaitement dessalée par les pluies, ce qui demande huit à dix ans; la canne à sucre y acquiert un goût saumâtre, et n'est propre, les premières années, qu'à faire de l'eau-de-vie; le rocou et l'indigo y réussissent parfaitement. Le rocou est une plante teinturière particulière à la Guyane française, mais dont le commerce, pour être avantageux, doit être borné à une exportation de 7 à 800,000 livres pesant. L'expérience a prouvé qu'une plus forte quantité, mise

en circulation, en avilirait le prix. Si toutes ces terres à mangliers étaient défrichées, elles fourniraient, et au-delà, le coton nécessaire aux besoins de nos manufactures.

Les deux objets essentiels du commerce des colonies, le sucre et le café, seraient, comme nous l'avons dit, cultivés avec avantage dans les plaines de Caux, et dans toutes les pinotières que l'on trouve d'ordinaire dans les eaux stagnantes, et sur les rivières, dont les palmiers ont pu s'emparer seuls, ou derrière les forêts de mangliers qui en occupent les bords.

En général les limites de la culture des denrées coloniales dans les terres basses, devraient être prises de l'Oyapoc au quartier de Courou ; mais il faudrait jeter 300,000 noirs et plus sur toute cette surface pour la mettre en valeur.

Les défrichemens des forêts de mangliers et des pinotières sont en effet très-mal sains pour les blancs, surtout s'ils ne sont pas acclimatés ; mais il faut remarquer que cette insalubrité ne dure qu'autant que le terrain n'est pas cultivé et couvert de nou-

velles plantes. Aussi est-ce une dernière raison de consacrer toutes les terres neuves à la culture du cotonnier, qui croît très-vite, et dont les larges feuilles palmées absorbent les miasmes que le soleil élève de la terre. Je dirai plus bas pourquoi la constitution des nègres employés à ces défrichemens n'en est point altérée.

La partie du Nord au-delà du Courou, où les prairies abondent, serait plus particulièrement réservée à la multiplication du bétail ; cette industrie n'excluerait pas celle de la culture du coton ou de toute autre denrée que pourrait favoriser la nature du sol. Ainsi, par exemple, l'embouchure du Mana jusqu'au premier saut, offre, sur ses deux rives, des forêts immenses de mangliers, que l'on pourrait remplacer par de riches cotonneries.

Mais c'est surtout dans le Sud de l'Oyapoc que de riches et gras pâturages demanderaient à se couvrir de troupeaux de toute espèce. Quelques pasteurs portugais ou espagnols, qu'il serait aisé d'engager, y formeraient des *hatos* ou ménageries, qui

mettraient la viande à bas prix, comme cela a lieu dans leurs colonies, où un taureau, y compris le cuir, ne se paye pas plus de six ou neuf francs. Ces peuples sont nos maîtres en cette partie : la nécessité et une longue expérience leur ont appris à manier le lacet avec une dextérité merveilleuse, à arrêter à la course un taureau furieux, à dompter ces animaux, à les parquer et à les réduire à l'état de domesticité. Livrés à eux-mêmes, ils deviennent farouches et sauvages, comme dans les prairies de Synamari, où l'on en est réduit à leur tendre des pièges pour les prendre, ou à les tuer à coups de fusil. Ces pasteurs élèveraient en même temps des haras de chevaux et de mulets, comme font les Espagnols ; ce qui ouvrirait en peu d'années, avec les Antilles, un commerce d'autant plus avantageux que la traversée la plus longue n'est que de huit à dix jours.

Il faudrait, pour hâter cet heureux résultat, obtenir de la cour de Lisbonne un permis d'extraire du Para quelques milliers de génisses et de jumens, qu'il serait

très-facile de conduire dans les prairies de ce canton.

Outre les denrées coloniales ordinaires et diverses cultures indigènes, la Guyane a encore l'avantage de pouvoir offrir au commerce les épiceries de l'Inde, dont la jouissance, devenue un besoin pour notre civilisation, nous rend aujourd'hui tributaires de l'étranger. Cette culture peut y prospérer partout ; cependant l'expérience a appris qu'elle réussirait mieux sur les montagnes de Caux qui avoisinent la Gabrielle, où le giroflier, le poivrier, le cannellier et le muscadier se sont parfaitement naturalisés.

La récolte annuelle du giroflier sur cette belle habitation, qui, comme on l'a dit, appartient à l'Etat, est de 80 milliers pesant. Ce produit peut alimenter la consommation de la métropole. Les jardins de la nouvelle ville de Cayenne offrent aussi le giroflier en plein rapport ; enfin on l'a multiplié sur beaucoup de plantations, et l'on peut évaluer ces récoltes particulières à 20 ou 30 milliers de girofle.

La culture du poivrier n'est pas aussi étendue, quoique le poivre en soit jugé de la meilleure qualité par son goût piquant et son odeur aromatique. Ce défaut de culture provient de ce que la véritable espèce de poivre n'y a été introduite qu'au commencement de la révolution, qui l'a fait négliger.

Quoique le canellier se soit multiplié partout dans les lieux découverts, par le seul intermédiaire des oiseaux, très-friands de ses graines, on n'est pas dans l'usage d'en préparer l'écorce, faute d'une bonne méthode. Il faut ajouter que, durant la révolution, l'apathie des colons a été poussée au comble par l'instabilité de gouvernemens précaires et indifférens au sort des colonies, par les suites de la liberté des esclaves, qui a fait cesser tout travail, et enfin par la prise de la colonie, où les Portugais ne paraissent pas avoir beaucoup favorisé l'agriculture.

Le canellier vient avec facilité dans les plaines et les lieux humides, où il croît plus vite que nos saules. On en coupe les

troncs à quatre pieds de hauteur ; il s'y forme des têtes qui se garnissent de nouvelles pousses , que l'on taille tous les ans pendant la sève , et qui donnent la première qualité de canelle par un procédé fort simple , que j'ai détaillé dans un Mémoire distribué aux colons. Il est d'autant plus convenable d'encourager cette culture , qu'autour de chaque plantation on peut élever sans peine une certaine quantité d'arbres , dont l'exploitation n'est qu'un amusement pour les hommes et les femmes qui ne peuvent travailler avec l'atelier.

Le muscadier est comme le chanvre dans la classe des dioïques , c'est - à - dire qu'il porte ses fleurs de chaque sexe sur deux pieds différens. On s'est peu occupé jusqu'ici de sa culture , qui exige une attention et des soins longs et suivis ; cependant la valeur de la muscade fait penser que cette branche d'industrie ne sera pas toujours négligée , lorsque les bienfaits de la paix et l'administration d'un Gouvernement éclairé sur ses véritables intérêts , lui auront ouvert des débouchés avantageux.

Telles sont les principales richesses que la terre de la Guyane offre avec libéralité à ses colons; mais il ne faut pas cesser de le répéter : il est indispensable qu'un nombre suffisant de nègres soient attachés aux travaux qu'exige la culture de ce sol, pour seconder la nature, qui l'a doué d'une admirable et précieuse fécondité.

#### §. IV.

#### *Examen de la condition des cultivateurs noirs, et de leur remplacement par les blancs.*

C'EST ici le lieu d'examiner l'opinion de ceux qui croient qu'on pourrait tirer de l'Europe des blancs peu fortunés, ou même des condamnés aux fers, pour remplacer les nègres dans les travaux de la culture aux colonies. Cette idée, légèrement adoptée par quelques amis des noirs, est une erreur, nous ne dirons pas absurde, mais absolument opposée à ce que la philanthropie a jamais conçu de plus séduisant, comme aussi de plus faux, pour améliorer le sort de l'espèce humaine.

Il suffit, en effet, de considérer que toutes les contrées de l'Afrique, d'où viennent les noirs, sont des climats excessivement chauds. Ils habitent la plupart des pays marécageux, sur les bords des rivières : il faut bien qu'ils s'y livrent à quelque culture pour s'y nourrir, ou du moins pour s'empêcher de mourir de faim. Les vapeurs, les miasmes qui s'élèvent de ces terrains humides, après la saison des pluies, et que l'action d'un soleil brûlant pompe dans l'atmosphère avec rapidité et continuité, sont si pernicieuses pour les Européens qui vont y faire la traite, que, malgré toutes leurs précautions, ils deviennent bientôt victimes des fièvres putrides et de la fièvre jaune, qui en est le dernier degré. Le seul moyen qu'ils aient de s'en préserver, est de vivre à bord, mouillés au loin de la terre; encore ce moyen ne suffit-il pas toujours à les garantir de la contagion, lorsque le vent porte de leur côté ses souffles empoisonnés.

Cependant c'est précisément après cette saison des pluies, lorsque l'atmosphère est

impregnée de tous les miasmes provenant de la fange et de la putréfaction des insectes ensevelis dans ces marais, que les nègres travaillent quelque temps à leurs champs de riz, d'igname, de maïs, pour rester ensuite toute l'année sans rien faire. Accoutumés dès l'enfance à respirer cet air insalubre et pernicieux, ils n'en sont pas sensiblement affectés, et se portent aussi bien que dans tout autre temps de l'année. On peut croire que leur sueur nauséabonde exhale au fur et à mesure le levain délétère des miasmes qu'ils ont aspirés.

Maintenant ces noirs, transportés dans nos colonies d'Amérique, quel inconvénient éprouvent-ils par rapport au climat? Aucun absolument. C'est un Anglais qui quitte son pays brumeux pour venir respirer le bon air du midi de la France. L'abondance des vivres du pays, meilleurs et plus variés que dans leurs contrées, ajoute à leurs jouissances. Ils chantent, ils dansent, ils sont joyeux, et rien n'altérerait leur bonheur si, après quelques mois de repos, il ne fallait enfin travailler pour le maître.

A la Guyane française, où ils sont conduits et traités beaucoup plus doucement que dans nos autres colonies, tous leurs travaux ont été déterminés à la tâche. Les plus diligens la finissent à midi, plus tôt ou plus tard, et une fois achevée, ils se retirent à leurs cabanes; ils s'y reposent, dorment, ou font ce qui leur plaît le reste du jour. Chaque famille a son jardin ou abbatis où elle plante les végétaux dont elle se nourrit; elle élève aussi de la volaille, des cochons; elle ramasse des crabes, etc., et n'est point à charge au maître, qui ne fournit à ses nègres que du sel, un peu de morue ou de poisson frais lorsqu'il y en a. Chaque année il leur donne des vêtemens pour au moins quatre-vingts francs. Il y a sur chaque habitation pour les malades, un hôpital où ils sont bien soignés. On ne prétend pas en faire uniquement honneur à l'humanité du maître: mais c'est déjà beaucoup que son intérêt bien entendu l'oblige envers ses serviteurs à des soins qui leur sont dus s'il ne veut pas perdre la valeur de ce qu'ils lui ont coûté.

D'après ce tableau , qui n'est sûrement pas exagéré , l'on se demande si les noirs , à la Guyane , ne sont pas beaucoup mieux traités que les paysans et les ouvriers de certains cantons de la France , qui souffrent toujours plus ou moins de la faim et du froid pendant nos longs et rigoureux hivers , qui manquent souvent , même dans les saisons favorables , du travail nourricier d'où dépend l'existence de toute une famille , et sont réduits à donner , au sein d'un pays riche et renommé pour sa civilisation et son humanité , le spectacle dégoûtant de la mendicité qui n'afflige jamais l'esclave de nos colonies. Certes , un nègre de Cayenne ne s'accommoderait pas de leur chétive nourriture , et périrait bientôt s'il lui fallait travailler comme eux à toute la rigueur des saisons.

L'on objectera qu'à côté de ces avantages il faut mettre en balance le fouet qu'on leur inflige , les châtimens sévères auxquels ils sont soumis. Mais dans quel pays conduit-on les hommes sans moyens coercitifs ? La Russie a le knoute , l'Alle-

magne, la schlag ; l'Angleterre , le fouet ; la France, le cachot , et toute l'Europe la mort pour punir la désertion. Pourquoi punit-on un noir ? c'est parce qu'il a déserté de l'habitation pendant trois mois , six mois ou davantage ; c'est parce qu'il a volé , ou a commis quelque méfait qui , dans nos pays policés , lui aurait valu la potence ou les galères. Partout d'ailleurs on châtie les paresseux ; en France , ils seraient punis par la faim , le froid , et toutes les peines que la misère entraîne à sa suite.

Vous qui vous récriez contre les travaux qu'on exige des nègres aux colonies, mettez en comparaison les maux qu'ils ont à souffrir dans leur pays de la part de leurs despotes qui , avant la traite , en faisaient de la chair de boucherie , qui les défiguraient horriblement , et les mutilent encore de la manière la plus cruelle pour en faire des eunuques qu'ils vendent très-cher aux Turcs et aux peuples de l'Orient , et convenez de bonne foi qu'aussi long-temps qu'il y aura en Afrique des gouvernemens

ignorans , despotes et barbares , et qui croiront pouvoir disposer à leur gré de la vie de leurs sujets , la traite des noirs ne saurait être considérée pour eux comme le dernier des maux . Nous ne prétendons pas au reste dissimuler qu'il se trouve parmi les nègres esclaves , comme parmi tous les autres hommes , des malheureux qu'une paresse invincible rend ennemis de tout travail , qui tombent dans le découragement , et finissent quoi qu'on fasse par périr de la nostalgie ; douce réminiscence de leur pays où ils vivaient sans peine , et où ils oubliaient , dans le repos et les jouissances du moment , les maux incertains et éloignés auxquels les exposait leur dépendance des caprices d'un maître .

Il est encore vrai de dire qu'en Europe l'homme peu fortuné est forcé au travail , sous peine de périr de froid et de misère ; que la nécessité l'y oblige mieux que les châtimens ; qu'il s'en fait une habitude dès l'enfance , et ne se croit pas malheureux ; au lieu que dans les pays chauds des tropiques , l'homme est naturellement fai-

néant et paresseux , parce qu'il n'a pas besoin d'un travail continu pour vivre ni pour se vêtir. La nature libérale lui fournit toute l'année les fruits , les grains , les racines , le gibier , le poisson , qu'il se fait un amusement de se procurer : s'il est nu , c'est parce qu'il s'accommode mieux d'aller ainsi que de traîner les haillons de la misère. Néanmoins , voyez le nègre de nos colonies , le dimanche à la messe , ou à la danse pour laquelle il est passionné ; vous le trouverez mieux vêtu , mieux portant , et d'une gaieté plus vive que nos gens de campagne. Il est , comme on l'a remarqué tout à l'heure , bien plus assuré de recueillir en tout temps tous les fruits et les avantages qui résultent pour lui de son travail. Comparez son état à celui de la plupart de nos paysans , et prononcez !

Malgré ces considérations , ces apôtres de l'humanité qui voient d'un oeil sec les pauvres qui les entourent et réclament leurs secours , n'hésitent pas à les envoyer aux colonies remplacer les cultivateurs noirs ; mais cette décision prétendue philantro-

pique en faveur de ceux-ci , livrerait à une mort certaine les blancs dont on se trouve embarrassé, parce qu'ils sont malheureux. Huit jours du travail de la terre, et à l'ardeur du soleil , les feraient périr : il y aurait de l'inhumanité à y envoyer même des forçats.

Que conclure de ce simple exposé, à l'appui duquel il y aurait mille autres raisons tout aussi fortes à produire ? c'est qu'il faut prendre tous les moyens de favoriser la population des noirs, et que par conséquent il est souverainement impolitique d'aggraver le sort des esclaves, comme on l'a fait dernièrement à la Guyane française, en ne permettant pas aux maîtres d'affranchir ceux qui, par leur bonne conduite et leurs services, se sont rendus dignes de ce bienfait, ou en soumettant cet acte à un droit énorme qui paralyse la bonne volonté des plus riches colons.

On a même poussé l'absurdité jusqu'à ne pas permettre qu'un père y affranchisse ses enfans naturels de couleur ; et l'on a restreint à peu de chose les dons qu'il peut

leur faire. On n'a pas vu qu'en avilissant ainsi les gens de couleur par des restrictions déshonorantes, c'était en faire autant d'ennemis secrets des blancs, toujours prêts dans l'occasion à se mettre à la tête des esclaves pour revendiquer leurs droits, ainsi que cela est arrivé plus d'une fois à Cayenne durant la révolution. Cependant l'expérience a démontré que ces hommes robustes et courageux sont le plus sûr rempart à opposer à l'insubordination des esclaves lorsqu'elle passe à la révolte ; la colonie n'a eu qu'à se louer dans tous les temps de la conduite qu'ils ont tenue comme gendarmes, lorsqu'il s'est agi d'arrêter les nègres marrons ou fugitifs, ou de rétablir la police sur les habitations insubordonnées.

Les gens qui ne voyent que superficiellement les choses, sans vouloir en approfondir les conséquences, diront sans doute que les hommes de couleur, nés du libertinage des blancs avec les négresses, ne méritent pas tant d'égards. Mais outre que les enfans ne doivent pas être respon-

sables de l'incontinence de leurs pères, et sont assez punis de perdre les droits attachés aux seuls mariages légitimes, il faut que ces moralistes sévères sachent qu'il passe dans nos colonies infiniment plus d'hommes que de femmes ce qui met les premiers dans l'impossibilité de se marier. Ils épousent les demoiselles créoles lorsqu'ils en trouvent; mais l'espèce en est rare; d'où il résulte que dans la difficulté de s'unir à une femme de sa couleur, le blanc, emporté par l'ardeur du climat, et dans la fougue impétueuse de la jeunesse, s'accommode volontiers d'une noire ou d'une mulâtresse. Il est naturel de croire que si le préjugé ne regardait pas l'alliance d'un blanc avec une femme de couleur comme déshonorante, il se ferait d'heureux mariages, et que tout rentrerait peu à peu dans les bornes de l'état social.

En effet, les femmes de couleur elles-mêmes, encouragées par l'espérance d'un état honorable, sauraient se respecter plus qu'elles ne font, et une éducation mieux soignée, une conduite sans reproche, leur

mériteraient plus d'égards de la part des blancs , qui les traitent d'ordinaire avec peu de délicatesse.

Les circonstances permettent d'attendre des vues bienfaisantes de notre auguste Monarque, le rétablissement du Code noir, avec les amendemens nécessaires et conformes aux lumières du siècle.

Il en résultera pour les colonies une législation où rien ne sera laissé à l'avidité des subalternes, ni au caprice des agens de l'autorité ; où les gens de couleur, jouissant des droits de l'homme libre , trouveront une patrie , et prouveront par leurs mœurs, ainsi que par la culture de leur esprit, qu'ils sont dignes de participer aux avantages que la civilisation répand sur la société ; où enfin les esclaves des deux sexes, traités comme des hommes doivent l'être, recouvreront l'espoir de parvenir par leur bonne conduite à la condition des libres.

Cette législation, véritablement philanthropique et éminemment réparatrice, sera surtout un bienfait répandu comme une

rosée vivifiante sur le vaste territoire de la Guyane, où des milliers d'individus nés sous ce climat même, ou venus du dehors, pourront aisément acquérir des terres qui attendent l'habitant, exercer leur industrie dans des métiers utiles ou dans la petite culture des épiceries et des denrées coloniales, et payer ainsi à la métropole, en multipliant les élémens de sa prospérité, le tribut d'amour et de reconnaissance qu'ils lui devront pour prix de sa protection et de ses soins maternels.

#### §. V.

#### *Géologie.*

LA géologie de la Guyane, assez peu connue, offre des richesses variées sur lesquelles je vais jeter un coup d'œil. Il faut pour les explorer toutes, franchir la ligne colorée qui sépare sur la carte, les *terres basses* où alluvionnaires d'avec les *terres hautes* de la Guyane proprement dite; il faut s'enfoncer dans cette immense contrée, qui n'est en quelque sorte qu'une

forêt impénétrable, d'où la nature sauvage semblerait devoir éternellement repousser l'homme, si quelque obstacle pouvait arrêter ou son active curiosité, ou sa patiente industrie.

En effet, le voyageur assez intrépide pour tenter des découvertes dans ce vaste labyrinthe, où la boussole seule peut guider ses pas, doit s'attendre à tous les dangers. Là, tour-à-tour des rochers gigantesques et des marais fangeux lui ferment le passage; ou bien ce sont des rivières qui, dans leur cours coupé de sauts, vont l'engloutir avec sa frêle nacelle, ou le lancer contre les rochers sur lesquels la cataracte se précipite en mugissant. Tantôt il a à se garantir des bêtes féroces et des reptiles venimeux de toutes espèces et de toutes grandeurs qui menacent son existence; tantôt il doit, armé de son fusil, de flèches, d'hamaçons et de lignes, assurer sa nourriture par la chasse ou la pêche. Privé de tout secours humain dans ces forêts désertes, il n'aura pour assaisonner ses mets que le sel et le piment dont il se sera pourvu; et le

couac ou farine de manioc sera son pain et son biscuit durant tout son voyage.

Les rivières dont les sources s'enfoncent plus ou moins, en suivant diverses directions, dans l'Ouest de la Guyane, donnent peu de facilité pour en parcourir l'intérieur. Toutes, sans exception, depuis les premiers sauts qu'on rencontre, à partir de leurs embouchures, présentent, en remontant, de pareilles cataractes qui, de distance en distance, changent le niveau de leur lit, et rendent impossible toute autre navigation que celle de petits canots, qu'il faut transporter à bras au-dessus de chaque saut, et souvent en gravissant des rochers à pic, non sans beaucoup de peine et plus encore de danger.

Dans quelques rivières ces chutes d'eau se divisent en trois et même cinq étages de cascades. Leur hauteur perpendiculaire est depuis trente jusqu'à cinquante pieds. Elles sont formées par des amas de roches d'espèce et de grandeur variées, sur lesquelles les nappes ondoyantes se déroulent et se précipitent avec un fracas effrayant.

Le mouvement de ces eaux, au milieu de l'aspect silencieux des forêts séculaires qui les couronnent, forment souvent des points de vue singulièrement pittoresques et de la plus imposante beauté.

C'est au milieu de ces flots écumans, entre les interstices des rochers, que croît la muraille fluviatile, dont les larges feuilles épineuses, où le limon s'arrête, nourrissent le *pacou*, poisson délicieux, qu'on ne trouve, pour cette raison, que dans les sauts, et qu'on tue aisément à coups de flèches.

Le *pacou*, l'*aymaras*, qui est le brochet de la Guyane, et dont quelques-uns pèsent jusqu'à vingt livres, avec les lézards qui se tiennent sur les arbres, offrent à ceux qui entreprennent une longue navigation sur les rivières, une nourriture aussi saine qu'agréable, et dont il est difficile qu'on se dégoûte, même pendant les courses les plus longues.

Les eaux, d'une cataracte à l'autre, coulent pour l'ordinaire paisiblement dans un lit encaissé, de 12 à 15 pieds. La hauteur

de ces bords ne permet guère de débarquement qu'aux confluens des *criques* ou petites rivières qui se jettent dans les plus grandes.

Ces escarpemens présentent partout des couches stratiformes de différentes terres, où, entre des lits de sable, d'argile jaune ou rougeâtre, on remarque quelquefois une couche de caolin ou terre à porcelaine. (S) (V. la carte.)

Aux points où la largeur des rivières commence à décroître et n'offre plus d'une rive à l'autre que de quatre-vingts à cinquante pieds et moins encore, des arbres tombés en travers forment des ponts naturels qui servent à les franchir, mais qui quelquefois aussi arrêtent la navigation des canots. On est alors obligé de couper le pont pour s'ouvrir un passage, à moins que ces sortes d'obstacles, trop multipliés, ne forcent à débarquer pour continuer le voyage par terre.

Celui qui se résout à parcourir les montagnes et les plateaux de l'intérieur, ne peut s'y avancer qu'armé de toutes pièces,

comme un militaire qui marche au combat.

Le pays est tellement couvert qu'on est obligé de monter sur les arbres les plus hauts pour découvrir les montagnes, dont on relève la position avec la boussole, et vers lesquelles on se dirige à l'aide du même moyen.

Dans ces courses il faut grimper de collines en collines; puis entre chacune de ces hauteurs, il faut franchir souvent, en s'y enfonçant jusqu'à la ceinture, les marais ou *pinotières* qui les séparent.

On employe souvent de six à sept jours à traverser un seul plateau : c'est ainsi qu'on parvient jusqu'aux plus élevés.

Ce chemin périlleux, et fait pour décourager le voyageur le plus intrépide, est désigné sur ma carte par de petites flèches, (K) dont la pointe indique la direction des courans ou ruisseaux, qui par leur réunion forment des rivières.

Sur les hauts plateaux les marais sont moins fréquens. On y marche pendant plusieurs jours au travers de sombres forêts

qui dérobent entièrement la lumière du soleil. Leurs seuls habitans sont des troupes de singes, d'ocos, d'agamis et quelques tortues de terre. On les tue pour s'en nourrir; mais cette chasse vous expose à faire souvent maigre chère.

Toujours guidé par la boussole, on arrive enfin à la chaîne même des montagnes, que l'on gravit avec plus ou moins de difficultés. On peut atteindre le sommet de quelques-unes; d'autres, isolées comme des tours antiques d'une grandeur prodigieuse, et couronnées de forêts, présentent autant de masses de granit de la plus grande dureté. On est alors élevé au-dessus du niveau de la mer à une hauteur de 250 ou 300 toises. De ces sommets sourcilleux, dont la plupart sont à nu, l'on découvre dans l'Est et le Sud les vastes plateaux que l'on vient de traverser, et qui ne paraissent plus que comme une plaine immense recouverte de forêts.

C'est dans ces montagnes, parcourues pendant quarante jours, que j'ai cherché le quinquina sans succès, quoique j'y aie

trouvé beaucoup de rubiacées, et même les chênes et le gland, signes indicateurs de la région tempérée où croît le quinquina, dans les montagnes de l'Oréoque, et sur les flancs des Cordilières.

Bornant à ces circonstances principales le récit d'un voyage qui ne pourrait que reproduire la description des mêmes aspects et des mêmes difficultés, je me hâte de présenter le résultat de mes observations sur la géologie de la Guyane française, au moyen du tableau suivant, formé d'après un catalogue de plus de 400 échantillons de roche, que je conserve comme monument de mes recherches et preuve de la vérité de mes assertions.

N<sup>o</sup>. 1. (V. la carte.) Chaîne de montagnes granitiques élevées de 250 à 300 toises perpendiculaires au-dessus du niveau de la mer : elle occupe à peu près le centre de la Guyane française, entre le Maroni et l'Océan, et est la plus haute de toutes les chaînes environnantes.

N<sup>o</sup>. 2. Montagne magnétique; haut. perp. 112 toises; l'aiguille aimantée y tourne à

12 pieds de distance du N. au S., et en quelques endroits du S. au N.

N<sup>o</sup>. 3. Montagne de fer; haut. perp. 80 tois.

N<sup>o</sup>. 4. Morne isolé; 110 haut. perp. tois.

N<sup>o</sup>. 5. Montagne pelée; haut. perp. 200 toises.

N<sup>o</sup>. 6. Montagnes boisées; haut. perp. 125 toises.

N<sup>o</sup>. 7. Montagne *Leblond*, remarquable par ses cavernes formées de blocs de granit; haut. perp. 200 toises.

Ces numéros désignent les points de vue d'après lesquels j'ai placé sur ma carte les montagnes, les plateaux et les plaines.

A. Granites, très-durs; ils forment les grands massifs des chaînes de montagne. Ceux qui font mouvoir le barreau aimanté sont moins durs et se décomposent à l'air et à la pluie à cause du fer qu'ils contiennent. Tous ces granites se retrouvent fréquemment aux sauts des rivières, principalement dans le Sinnamari, le Courieye et l'Oyapoc; ils ne contiennent pas de veines métallifères.

B. Gnéis; ils occupent principalement les

sauts de la rivière Sinnamari, du Courieye et de l'Oyapoc ; ils sont plus rares dans les autres rivières. Les veines et les feuilletés que l'on remarque dans ces roches, annoncent des métaux minéralisés de toutes les sortes, même les plus précieux. Ce n'est que par des recherches et des essais bien faits que l'on parviendrait à juger de leur importance : on y trouve aussi quelques porphyres.

- C. Syénites ; ils se trouvent dans la rivière Sinnamari, qui en est jonchée dans un long espace. Ils se présentent sous la forme de pyramides quadrangulaires, de 16 à 20 pouces sur chaque face, et de 30 pieds de hauteur à prendre du fond de la rivière ; ils occasionent des sauts ou chutes d'eau de 20 à 30 pieds perpendiculaires. Il s'y trouve des veines et des trous creusés comme des marmites, où l'on découvre l'amphibole, le weiss stein ou pierre blanche, et d'autres substances non examinées.
- D. Grunsteins, ou pierres vertes, nommées

grisons dans le pays ; ils se trouvent partout, et forment des sauts en plusieurs endroits des rivières. La rivière Samacou, qui tombe dans l'Oyapoc, est parsemée de ces rochers, dont la cassure présente des lames chatoyantes comme le feld-spath. Les grisons se décomposent très-promtement à l'air en une terre rouge ochreuse, à cause de de la grande quantité de fer attirable qu'ils contiennent ; ils sont traversés de weiss stein, ou de feld-spath blanc, ou d'une pierre aussi transparente que le cristal. Le grison est sonore et si dur qu'on ne peut pas l'employer en pierre de taille ; les rues de la ville de Cayenne en sont pavées.

E. Quartz de toutes les sortes depuis l'opacité blanche jusqu'à la transparence du cristal de roche. On rencontre ce dernier dans le Sinnamari. Le quartz se trouve par blocs plus ou moins grands, par tous les pays montagneux. Dans un endroit, au milieu de la rivière Camopi, il y en a des pyramides qua-

drangulaires de 25 pieds de hauteur à partir du fond de l'eau.

- F.** Schistes micacés, argileux, chloritiques et à crayon; ils occupent les plaines non loin des montagnes. Ils ne sont nulle part aussi abondans que dans le Camopi et le Mana, et forment les onze premiers sauts de cette dernière rivière. Ils contiennent de la magnésie mêlée de mica très-fin, qui rend leur cassure lamelleuse, d'un aspect argentin; on y remarque des tourmalines et beaucoup de grenats dodécaèdres. Ces schistes sont traversés par des veines de weiss stein ou de fer sulfuré. La dystène, la staurotide, s'y trouvent accidentellement; des recherches plus étendues y feraient découvrir peut-être des veines ou des feuilletts métallifères.
- G.** Grès ou roches sablonneuses et à cassure cubique, etc.; ils se trouvent aussi à la base des montagnes et dans les plaines où il s'est formé des dépôts de sable qui se sont durcis avec le temps.

*Nota.* Le genre calcaire, pur ou mélangé, n'existe pas dans la Guyane française; on tire des Antilles la roche à chaux pour bâtir. Il n'y a pas non plus de charbon de terre.

H. Vases ou terres alluvionnaires, fréquentées par les marées; elles sont couvertes de forêts de mangliers, et leurs défrichemens reçoivent les plus belles plantations de cotonniers.

I. Côtes sablonneuses, où l'on fait la pêche de la tortue.

J. Savanes ou prairies naturelles, où il y a des ménageries de bétail.

K. Flèches désignant les marais ou *pino-tières*, ainsi que le courant des ruisseaux qui en sortent.

L. Rivière des Rubis, où l'on trouve dans le sable des fragmens de zircon, d'améthiste et de topaze, du titane ferrugineux et d'autres substances minérales.

M. Cailloux roulés blancs, ayant la belle eau de la topaze lorsqu'ils sont taillés. On les trouve dans toute la rivière de

Sinnamari, et sur les côtes maritimes des environs.

- N. Grenat, titane ferrugineux, manakinite et autres substances minérales qui se trouvent dans le sable de la plupart des rivières, principalement dans celles de Sinnamari, de Courieye et du Mana.
- O. Mine de fer oxidé brun, rougeâtre, de 15 pieds de largeur, encaissée dans du schiste micacé, formant un filon considérable traversé par le Mana, découvrant 12 pieds de hauteur au-dessus de l'eau, profondeur inconnue, direction N. et S. On trouve disséminées dessus des grenailles de fer pisiforme, de même couleur, à couches concentriques.
- P. Mines de fer à cassures cubiques ou rhomboïdales, ou à couches concentriques, de la grosseur d'un obus; elles se trouvent principalement dans la rivière d'Oyac ou de la Comté.
- Q. Mine de fer limoneuse, provenant des vases où abonde le fer; on la nomme dans le pays roche à ravet, parce que cet insecte se loge dans ses cellules, pa-

reilles à celles d'une éponge. Cette mine forme un banc plus ou moins épais dans les plaines et sur les montagnes de l'île de Cayenne, et aux environs sur la terre ferme, dans la paroisse de Roura et les montagnes de la Gabrielle.

- R. Mine de manganèse, très-considérable, à la surface du sol.
- S. Bancs de caolin, ou terre à porcelaine.
- T. Montagnes de la Gabrielle et de Caux, où l'on cultive le giroflier et les autres épiceries apportées de l'Inde.
- U. Plaines alluvionnaires de Caux, traversées par des canaux faits de main d'hommes, sur les bords desquels sont établies des sucreries et des caféyères.
- V. Ligne de démarcation qui distingue la partie habitée par les Français de celle qui ne l'est pas.
- X. Plaines ou plateaux qui s'élèvent au-dessus du niveau de la mer, depuis 100 jusqu'à 170 toises; les moins élevés sont hachés par des collines et des marais (K); les autres offrent d'ordinaire un sol excellent, couvert de grands arbres,

où l'on trouve rarement des marais.

De toutes les substances comprises dans le tableau ci-dessus, celles qui doivent le plus intéresser les minéralogistes sont les mines de fer, qui abondent dans la Guyane française plus qu'en aucune autre contrée du globe. La mine limoneuse mérite, entr'autres, de fixer, par sa richesse, l'attention du Gouvernement.

Ses plus riches dépôts se trouvent dans les montagnes de la Gabrielle, dont elle forme le massif, non loin de la paroisse de Roura. Les grenailles malléables que l'on trouve dans les cellules de cette mine, prouvent qu'elle est peut-être une des plus abondantes du globe. Le torrent qui se précipite de ces montagnes donne naissance à la crique, ou rivière de *grande marée*, qui traverse une partie des plaines de Caux. On conçoit quels avantages offriraient pour l'exploitation de cette mine la proximité d'un courant navigable, et les forêts environnantes qui fourniraient des ressources inépuisables pour le charbon et les bois nécessaires à la construction et au service des usines.

Le Gouvernement avait formé, en 1787, le projet d'y établir des forges, à l'effet d'y fabriquer tous les outils de fer pour nos colonies d'Amérique : on en aurait même importé en France la quantité que nous tirons de l'étranger.

Il ne faudrait qu'y attacher quelques maîtres mineurs et un nombre suffisant de noirs pour satisfaire aux besoins du Gouvernement, et même aux demandes du commerce, en multipliant les usines à raison des exportations. Il est aisé de sentir que le bas prix de la main-d'œuvre et des vivres, ainsi que la facilité des moyens de transport par eau, assurerait bientôt à cette exploitation un avantage marqué sur les mines les plus fameuses de l'Europe.

#### §. VI.

*Projet d'une nouvelle colonie, cultivée par des mains libres, dans les contrées de l'Ouest de la Guyane.*

J'AI indiqué jusqu'ici les avantages que la France peut se promettre de retirer de

Cayenne par les cultures coloniales ordinaires, et même par quelques établissemens nouveaux. Mais j'ai dû faire voir aussi que le développement de cette nature de richesses dépendait, avant tout, de l'augmentation de la population noire; et cette augmentation peut rencontrer des obstacles qu'il n'entre point dans mon sujet de traiter. Je vais, en conséquence, terminer ce Mémoire en offrant au Gouvernement de nouveaux moyens de culture et d'exploitation par le projet d'une colonie d'Européens et d'Indiens, qui serait établie sainement, et à peu de frais, dans *les terres hautes* de la Guyane, où les nouveaux colons trouveraient une température appropriée à leur constitution. Cette colonisation aurait le double but d'arracher à la misère et à tous les désordres qui en sont la suite, une foule de malheureux des deux sexes, perdus aujourd'hui pour la société ainsi que pour l'Etat, et condamnés à s'engloutir, à pourrir à jamais dans les dépôts, maisons de force et prisons, et de procurer au commerce les produits de nombre de

végétaux utiles et recherchés, et particulièrement l'indigo de première qualité, propre aux régions élevées de cette contrée, et si précieux pour nos manufactures. Ce fut lors de mon dernier voyage dans l'intérieur de la Guyane, en 1789, que j'eus occasion de concevoir la première pensée du plan que je propose.

Je me trouvais à cette époque par-delà les sources du Camopi, à plus de 80 lieues des côtes, chez des nations indiennes assez nombreuses, qui vivent principalement de la culture de leurs terres, et qui me parurent avoir les mœurs douces et paisibles des peuples agricoles. Voici ce que j'en disais, il y a deux ans, dans la préface de mon *Voyage aux Antilles et à l'Amérique méridionale*.

« Ces bons Indiens, ne se dissimulant pas  
 » leur faiblesse et leur nullité dans l'état  
 » sauvage, me demandèrent un mission-  
 » naire pour les tirer de l'ignorance où ils  
 » sont plongés. En les satisfaisant sur ce  
 » point, on leur eût rendu un grand ser-  
 » vice : ils en auraient d'autant mieux ap-

» précie l'importance, qu'ils n'auraient eu  
» à vaincre, pour se former à la civilisa-  
» tion, aucun des obstacles qui s'opposèrent  
» si long-temps aux vœux des plus sages  
» législateurs. Je sentis qu'on les amène-  
» rait sans effort à jouir des avantages de  
» la société, pour peu qu'on sût diriger  
» leur excellent naturel; que, plus éclai-  
» rés, ils parviendraient à se suffire à eux-  
» mêmes sous un Gouvernement sage, qui  
» leur aurait garanti la plénitude de leurs  
» droits. C'est dans cette vue que deux des  
» principaux chefs de leur nation me sui-  
» virent à Cayenne avec vingt-huit de leurs  
» *poitous* ou vassaux; mais la révolution  
» avait éclaté en France, et l'ordre que je  
» reçus de discontinuer mes recherches, fit  
» échouer ce noble et utile projet. Mon in-  
» tention était de m'en retourner avec eux,  
» pourvu de toutes les choses nécessaires  
» pour cultiver dans leur pays les denrées  
» coloniales, et pour établir des relations  
» commerciales avec Cayenne, par le moyen  
» des échanges. La découverte du quin-  
» quina dans les hautes montagnes de

» l'Ouest, que la saison pluvieuse m'em-  
 » pêcha de visiter, leur en aurait procuré  
 » l'exploitation exclusive, à l'aide de la-  
 » quelle ils auraient dédommagé le Gou-  
 » vernement des avances qu'il leur aurait  
 » faites, etc. »

D'après les causes précédemment indi-  
 quées, qui doivent engager le Gouverne-  
 ment à exploiter avec plus d'activité que  
 par le passé les ressources de toute nature  
 que lui offre la possession de la Guyane,  
 qu'il me soit permis de renouveler mon  
 projet d'établissement chez les Indiens de  
 l'Ouest, principalement ceux dits Rocouyè-  
 nes, et d'en exposer sommairement les  
 moyens d'exécution, ainsi que les résultats  
 avantageux qu'on peut en attendre. J'ose  
 croire que les connaissances que j'ai ac-  
 quises des naturels et des Espagnols, pen-  
 dant mon voyage à l'Amérique méridio-  
 nale, m'ont fourni à cet égard des lumières  
 d'un grand intérêt.

Les Indiens de la haute Guyane française  
 occupent 32 villages; ils parlent une même  
 langue. Leurs chefs m'ont donné la certi-

tude que leurs *flècheurs*, ou hommes faits, allaient à 600 ; ce qui suppose une population d'environ 4000 âmes. Les plaines ou plateaux qu'ils occupent sont au moins à 170 toises de hauteur perpendiculaire au-dessus du niveau de la mer. Dans cette région, on est sûr de trouver des contrées peu ou point marécageuses, plus tempérées et plus saines que les terres basses et le voisinage des côtes.

Ces Indiens ne désireraient rien tant que de voir des Français s'allier avec leurs filles, et d'épouser les nôtres ; ils m'en ont parlé plusieurs fois avec transport. Ces alliances réciproques seraient en effet le meilleur moyen d'identifier, de fondre, pour ainsi dire, une nation dans l'autre. La race croisée qui en résulterait serait robuste, courageuse et à peu près blanche. C'est en effet ainsi que les premiers conquérans espagnols ont peuplé leurs possessions immenses de l'Amérique ; et la race qui en est provenue, et qui habite aujourd'hui les pays froids des Cordillères, tels que Santa Fé de Bogota, Quito, etc., est plus blanche,

plus fraîche et plus robuste que les Espagnols eux-mêmes. (*Voyez mon Mémoire sur Santa Fé, imprimé en 1785.*) Mais où prendre les blancs et surtout les blanches disposés à contracter ces alliances? Il ne faudrait point s'attendre à les trouver parmi les colons de Cayenne; outre que leurs préjugés s'y opposeraient, il ne serait d'ailleurs ni prudent ni avantageux à l'ancienne colonie de diminuer sa population déjà trop faible. C'est donc de la France directement qu'il faut chercher à tirer les élémens d'une nouvelle migration; et ces élémens sont, si je ne me trompe, sous la main du Gouvernement.

En effet, les dépôts, les asiles des enfans trouvés, les maisons de force, de correction, regorgent de malheureux des deux sexes. Les derniers de ces établissemens renferment entr'autres des détenus pour vol ou d'autres crimes, et qui ne sont peut-être coupables que parce qu'ils étaient dans le besoin. Avilis à leurs propres yeux, repoussés par les autres hommes, comment rentreraient-ils dans la société avec cette

tache flétrissante?... Ils sont donc perdus pour elle. Qu'ont fait dans ce même cas les Anglais, nos voisins?... Ils ont ouvert à cette partie viciée de la population, à cette *sorte d'humeur du corps social*, un écoulement utile dans leur colonie de Botany-Bay; et des malfaiteurs, fléau de leur pays, placés hors de l'action des causes qui les ont précipités dans le désordre, et qui finissent toujours par les y retenir, sont devenus non seulement de bons colons, mais même des citoyens soumis aux lois. Qui peut mettre en doute que l'intérieur de la Guyane ne permette à la France de former des établissemens de la nature de celui de Botany-Bay, et qu'elle ne doive en retirer les mêmes avantages moraux et industriels? Appuyons cette idée de quelques développemens.

Pour se rendre chez les Indiens Roouyènes, il faut remonter l'Oyapoc, d'où, par le Camopi et le Tamouri, on parvient, en franchissant les sauts dont toutes ces rivières sont jonchées, au lieu appelé le Dégras, où on laisse les canots, et d'où il

faut de trois à quatre jours de marche pour arriver aux premiers villages indiens.

Le trajet, depuis le poste d'Oyapoc, est à peu près de 20 jours. Il n'est pas inutile d'insister ici sur cette difficulté des premières communications entre la nouvelle colonie et l'ancienne. On pensera au contraire qu'il est bon aux arrivans eux-mêmes de se sentir isolés, et placés comme dans un nouveau monde, et qu'il n'est pas moins essentiel qu'on ne puisse se former à Cayenne aucun préjugé fâcheux contre leur voisinage. Pour empêcher d'ailleurs d'une colonie à l'autre toute autre communication que celles que nécessiteraient la surveillance de l'administration et le besoin des échanges, il serait établi un poste à la mission de St.-Paul. Les nègres surtout en seraient exclus, afin d'éviter tous désordres : les Indiens qui les détestent se chargeraient de ce soin.

En supposant que le Gouvernement se déterminât à faire l'essai d'un pareil établissement, avec cent individus des deux

sexes , on choisirait les plus jeunes , les moins démoralisés , et surtout aussi ceux qui montreraient le plus de bonne volonté.

Les tisserands , les femmes instruites dans la filature et les métiers de première utilité , devraient , à égalité des autres conditions requises , obtenir la préférence. Pendant que ceux-ci s'occuperaient à faire de la toile de coton , pour vêtir toute la peuplade , les Indiens se livreraient aux défrichemens nécessaires , cultiveraient le cotonnier et les plantes nourricières ; en outre des arbres fruitiers de toute espèce seraient plantés avec la canne à sucre et tous les végétaux d'un rapport utile. Avec une administration attentive et éclairée , on serait pourvu en moins de deux ans de cochons et de tous les animaux domestiques , sans même en excepter les vaches , les chèvres et les moutons , qui prospéreraient à merveille sur ce sol heureux ; car il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y a pas d'hivers dans ces contrées , que les vêtemens les plus légers suffisent , et que le travail d'un seul homme peut en nour-

rir vingt ou trente ; ou plutôt que quand les fruits et la culture ont acquis un certain développement, il ne faut pour ainsi dire que les entretenir, puisque la plupart des productions de la terre y croissent spontanément.

Les Indiens aiment la vie sédentaire, et s'occupent volontiers, pour en varier l'ennuyeuse uniformité, des métiers qui l'exigent. Leurs enfans, qu'on instruirait des préceptes de la religion, et à qui l'on enseignerait la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les premiers élémens de la géométrie, les combleraient d'admiration et de joie ; et les colons français, contents de leur sort, s'estimant entre eux et estimés de leurs nouveaux concitoyens, béniraient cent fois le jour le Monarque bienfaisant qui les aurait sauvés du déshonneur et de tous les malheurs de leur vie passée, en leur procurant une patrie, un état social, et toutes les jouissances d'une vie honnête et tranquille.

Si le Gouvernement daignait adopter ces vues, l'administration de Cayenne de-

vrait envoyer à l'avance, du poste d'Oyapoc, quelques agens bien choisis, annoncer aux Rocouyènes l'heureuse nouvelle de la transportation qui doit leur arriver à une époque désignée, afin qu'ils préparassent des vivres pour les recevoir. Il faudrait pour cela les pourvoir de haches et de sabres et autres instrumens pour faire les abatis indispensables, leur porter les noyaux des fruits, et toutes les sortes de graines de la colonie, dont ils manquent, et laisser parmi eux des surveillans auxquels on pût se fier pour diriger tous ces travaux.

Ce n'est qu'une année après ces préliminaires indispensables pour ne pas être exposé aux calamités de la disette, qu'une gabarre partirait de France avec la première migration, et arriverait sur la fin d'octobre au poste d'Oyapoc. Là, des canots seraient tout prêts pour le transport des hommes, des bestiaux, des ustensiles, des métiers, et tout ce qui serait jugé nécessaire au nouvel établissement. Il faudrait au plus trente canots pour ce voyage,

et cent cinquante Indiens pour les conduire. Il y aurait des pauses à Saint-Paul, au confluent du Camopi, où était autrefois une mission, et au *Dégras* où la caravane se rafraîchirait avec les fruits qu'on y aurait plantés d'avance. Elle ferait ensuite deux et même trois stations dans sa route par terre, pour se reposer la nuit; et l'on arriverait le troisième jour aux villages des Indiens, où chacun serait distribué suivant les convenances dans les logemens qu'on aurait préparés.

Une police exacte serait exercée envers les blancs et les Indiens. Elle serait confiée au capitaine ou cacique de chaque village, et à un chef français aidé d'un interprète blanc, sachant le *galibi*, qui est la langue de communication par toute la Guyane. On trouverait de ces interprètes au poste d'Oyapoc et ailleurs; en peu de mois on parviendrait à s'entendre les uns les autres. La langue rocouyène, abondante en voyelle, est aisée à apprendre, et l'on retient facilement les mots qui ont rapport aux premiers besoins de la vie; le

vocabulaire n'en est pas long. Trois missionnaires ou davantage , chargés du culte , seraient distribués dans les principaux villages , à une certaine distance les uns des autres , pour célébrer la messe dont la solennité auguste impose singulièrement aux Indiens ; ils seraient spécialement chargés de l'instruction des enfans. On n'ignore pas ce que les jésuites ont fait en ce genre au Paragay , et il serait bien à désirer qu'une institution de même nature se consacrat à opérer le même bien à la Guyane.

Pour diriger et administrer cet établissement , qui ne cesserait de s'agrandir , de se compliquer de plus en plus , il serait indispensable d'y préposer un homme ferme , sage et éclairé , et qui , désabusé des illusions de nos sociétés européennes , mît toute sa gloire et son bonheur à donner des lois à ce nouveau peuple composé de deux élémens aussi divers , et qui , au premier coup d'œil , paraissent incompatibles. Le rebut d'une nation policée , familiarisé avec les vices et les crimes , et n'ayant eu jusqu'ici d'autre frein que des

châtimens terribles, à fondre et régénérer dans une nation vierge, étrangère à toutes ces passions, et dont tout le code se borne à cette simple maxime de ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas souffrir; tel est le problème à résoudre.

Cependant lorsque l'on considère que les nouveaux colons ne seraient soumis qu'à l'obligation assez douce de vivre dans un climat qui jouit d'un printemps perpétuel, où tous les besoins et même les agrémens de la vie sont le prix d'un travail simple et peu pénible, il est permis de croire qu'attachés à leur nouvelle patrie par leurs femmes et leurs enfans, rendus aux vertus sociales et aux mœurs, devenus enfin paisibles par la seule influence du climat, et ne voyant plus autour d'eux que des égaux, ces hommes perdraient bientôt, avec leurs anciennes et criminelles habitudes, le désir de revoir la France, qu'ils auraient d'ailleurs peu de motifs de regretter. On sait en effet qu'il a passé et qu'il passe continuellement aux Etats-Unis et par toute l'Amérique des hommes flétris en Europe, et

dont la conduite retenue et sage devient exemplaire.

Le gouvernement de Saint - Paul , dit Raynal , a été fondé par des malfaiteurs , qui portèrent long - temps le brigandage dans l'intérieur du Brésil : leurs liaisons avec les Indiennes formèrent quelques peuplades qui , sous le gouvernement municipal qu'elles se donnèrent , sont devenues le berceau de tous les établissemens que possède le Portugal dans les terres.

La nouvelle colonie que je propose, régularisée, dirigée et protégée par le Gouvernement même, offrirait à ses habitans bien plus de moyens d'augmenter la population du pays en s'étendant dans l'intérieur du continent.

Lorsqu'une année ou deux d'expérience, et la connaissance des résultats obtenus de la première migration, auraient fixé le sort de l'établissement, et donné au Gouvernement lui-même la mesure de ce qu'il doit en attendre et du bien qu'il y peut opérer, on préparerait de nouvelles expéditions avec d'autant plus de sûreté que les

ressources et les moyens de la colonie , mieux connus , écarteraient le danger de toute tentative hasardeuse. Bientôt des citoyens honnêtes , mais menacés de l'indigence , ou des malheureux promenés par leurs inquiétudes , demanderaient d'eux-mêmes à aller chercher sur cette terre hospitalière l'aisance et le repos.

Les bâtimens arrivés annuellement de France , seraient chargés d'y ramener tous ceux qui , après de suffisans avertissemens , auraient troublé l'ordre établi par leur conduite irrégulière ou leurs inclinations perverses et incorrigibles. Reconduits en France , ils y seraient remis aux fers.

On a vu principalement jusqu'ici les avantages que l'occupation et la culture de la haute Guyane peuvent offrir aux émigrans ; je vais indiquer plus particulièrement et avec rapidité ceux que cette colonisation procurerait à la métropole.

Le premier serait de faire connaître plus complètement l'intérieur des terres , et par-là de parvenir probablement à la découverte de métaux précieux. Mais des

résultats plus certains et préférables peut-être , seraient la production ou la récolte du quinquina , de la salsepareille , du cacao , de la vanille , des gommes , et des baumes précieux que fournissent divers arbres de ces contrées. On y joindrait surtout, comme je l'ai indiqué plus haut , la culture de l'indigo , culture si avantageuse à la province espagnole de Guatimala , et qui de même réussirait admirablement sur les plateaux élevés de l'intérieur de la Guyane française.

Si en effet les essais tentés dans le canton d'Approuague pour y introduire cette industrie y ont complètement échoué , on ne doit en chercher la raison que dans la qualité fangeuse du sol , qui développe une température excessivement chaude et humide , peu favorable à cette plante , et dans laquelle elle se trouve exposée à être dévorée par les chenilles.

Il n'en est pas ainsi des contrées hautes de l'Ouest indiquées pour l'établissement d'une nouvelle colonie : leur élévation leur donne un climat tempéré , et l'absence ou

la rareté des marais y préserve les productions du sol des ravages des insectes.

C'est à ces mêmes circonstances que la province de Guatimala, située dans les montagnes, à quatre cents toises au-dessus du niveau de la mer, doit l'avantage de cultiver, dans une température douce et sur un sol argileux, mêlé de gros sable, un indigo de la plus belle qualité.

Il n'est point là de famille de blancs ou de gens de couleur libres qui ne livre chaque année au commerce une certaine quantité de cette précieuse denrée, dont se composent les grandes cargaisons, qui de là se répandent en Espagne et dans le reste de l'Europe.

C'est indubitablement à sa préparation particulière que l'indigo de Guatimala doit la réputation qui le place au-dessus de tous les autres produits de même espèce. Je peux, si l'on y attache quelque importance, faire connaître la bonne méthode de traiter cette substance. (*Voyez mon Mémoire sur l'indigo, inséré dans les Annales de Chimie*); et les terres des Indiens

Rocouyènes offriront au Gouvernement ; lorsqu'il le voudra efficacement , un sol d'autant plus favorable à cette utile culture , que son éloignement de la mer n'en peut entraver sensiblement l'exportation ; l'indigo ayant l'avantage de renfermer une grande valeur sous un petit volume , et de pouvoir par là être transporté sans beaucoup de frais à de très - grandes distances.

---

### RÉSUMÉ.

DANS ce moment où le gouvernement va faire rentrer sous ses lois une colonie importante et jusqu'ici trop mal appréciée , j'ai rassemblé à la hâte , et le plus succinctement qu'il m'a été possible , les idées générales que m'ont fournies mes observations , et qui m'ont paru les plus propres à faire connaître les ressources actuelles , et celles que l'on peut espérer pour l'avenir

de la Guyane française. Il me semble qu'une contrée si riche, et où la nature a placé tant de moyens de prospérité et ouvert tant de débouchés à l'industrie, doit trouver dans les circonstances une occasion favorable de sortir de sa longue inertie. Il suffirait pour cela que ses avantages bien sentis éveillent l'attention des capitalistes aux spéculations desquels la Guyane offre un vaste et libre champ. Ils pourraient alors former, à l'exemple des Anglais et des Hollandais, des compagnies qui feraient les avances des noirs que reclame la culture des terres basses, et la production des denrées coloniales proprement dites. Mais il est nécessaire que de son côté le Gouvernement arrête des regards paternels sur cette intéressante possession, qu'il favorise par tous les moyens que lui donne sa puissance et sa sagesse le mouvement de son commerce et les accroissemens de son industrie. Outre

les vues que j'ai osé lui soumettre à cet égard , il est essentiel avant tout de donner aux capitalistes une garantie qui mette le fruit de leurs avances à l'abri de toute chicane , et qui assure leurs capitaux en les faisant jouir sur les biens des colons , leurs débiteurs , de tous les avantages du régime hypothécaire.

Je m'arrête ; mais en terminant un travail que j'ai cru commandé par les circonstances , qu'il me soit permis de réclamer en faveur du fond , l'indulgence des lecteurs pour les formes. C'est ici un appel fait à la raison , à l'intérêt public. J'aurai été assez bon écrivain si j'ai pu être écrivain utile. Le seul éloge que j'ambitionne est qu'après m'avoir lu , les sincères amis du Gouvernement et de la patrie m'autorisent à prendre pour épigraphe :

EX UTILITATE DECUS.

---

*P. S.* En finissant mon Mémoire il m'en

est tombé un sous la main , qui traite le même sujet et reproduit plusieurs de mes idées. Cet ouvrage , *qui m'était absolument inconnu* , a pour titre *Mémoire sur la colonie de la Guyane française , et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession*. Il a été publié en 1804, chez Charles et Cérioux : son auteur est M. Giraud , homme de lettres , qui vient de faire paraître récemment un *Mémoire historique sur les derniers événemens auxquels la France doit son salut* , intitulé : *Campagne de Paris en 1814*.

Je me fais un plaisir de rendre ici justice à ce travail fait sur de bons matériaux , et dont il serait à désirer que l'auteur donnât une seconde édition.

Il contient en général des vues aussi saines que bien exprimées , et je souhaite qu'il parvienne sous les yeux de personnes en état d'apprécier et l'auteur et l'ouvrage.

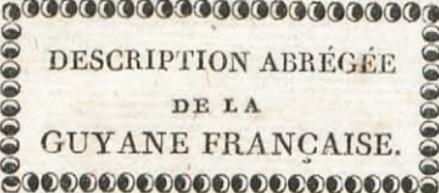
F I N.







DESCRIPTION ARRIVÉE  
DE LA  
GUYANE FRANÇAISE.



DESCRIPTION ABRÉGÉE  
DE LA  
GUYANE FRANÇAISE.



REGISTRATION SERVICE  
DE LA  
GUYANE FRANÇAISE











154892

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0015630



